

Rapport annuel de la Commission de Surveillance
de Marche-en-Famenne
Année 2019

I. La Commission de Surveillance

A. Composition

Dr Dardenne - *Médecin* - généraliste à Attert

Roland de Worm - *Membre* - ancien militaire et ancien membre de l'escorte des détenus du SPF Justice,

Christian Hardenne - *Membre* - Greffier honoraire à la section du tribunal de première instance de Marche-en-Famenne

Luc RIGUELLE - *Président et secrétaire ad interim* - juge honoraire

Après le 1er septembre 2019, les nouveaux membres sont les suivants. Ils sont tous entrés en fonction en même temps :

Aline Féry - *Juriste* - avocate

Alexandre BRICOURT - *Juriste* - pilote de ligne

Jean-François DEVILLE - *Membre* - pompier et ancien gardien de prison

Daniel VAN ESSCHE - *Membre* - policier retraité de la PJ

Il n'y avait toujours pas de secrétaire ni de rapport des réunions.

Pour mémoire, il y a eu 2 autres membres, domicilié à Bruxelles ou dans le Brabant wallon. Le premier a démissionné sans avoir rempli aucun acte de participation et la seconde après la réunion initiale.

B. Fonctionnement

Lorsque les plaintes des détenus ont commencé à être envoyées à la commission par prison cloud (intranet de la prison), voici environ 3 ans, la direction a mis un local et un ordinateur à la disposition de la commission de surveillance. Les informaticiens locaux sont très serviables.

Depuis cet avènement informatique, Luc RIGUELLE est le seul à recevoir les plaintes des détenus, car personne d'autre n'a réclamé les codes nécessaires ou n'a souhaité poursuivre le travail informatique. Certains ont essayé et abandonné.

Avec la nouvelle commission, le nouveau conseil central convient que chacun doit pouvoir relever les plaintes des détenus sur l'ordinateur à la prison. La procédure d'octroi des codes nécessaires est toujours en cours en février 2020 et la situation reste inchangée, sauf que la direction générale aurait l'intention de supprimer prison cloud.

Avant le 1^{er} septembre 2019, Luc RIGUELLE était le seul à relayer les demandes à la direction. Entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 décembre 2019, plusieurs se sont chargés des suites de leurs visites.

Une exception toutefois : le docteur Dardenne, qui a toujours la charge d'un cabinet médical et qui vient de loin ; le compte rendu de ses visites devrait être transcrit aux procès-verbaux des réunions de la commission, qui sont fixées le même jour que lesdites visites du docteur à la prison.

Il n'y a pas de commissaire du mois, mais un commissaire de la semaine, en raison de la charge excessive qu'un mois de travail à la prison représenterait pour chacun des membres, qui sont encore en activité professionnelle pour certains d'entre eux.

Les boîtes aux lettres traditionnelles étaient autrefois la seule manière, pour les détenus, de communiquer les plaintes sur formulaire à la commission de surveillance ; désormais, elles sont souvent vides.

Parfois, Luc RIGUELLE répond directement aux détenus, sans organiser de visite ou intervient directement auprès de la direction.

C. La Commission en chiffres

Il y a une réunion de la commission lorsque chaque membre a eu son tour de visite à la prison, soit toutes les six semaines environ en 2019. Sauf erreur ou omission, j'en ai compté 7 en 2019.

Les membres sont assidus. Il y a eu l'un ou l'autre empêchement, mais ce fut rare.

Il y a à peu près 4 ou 5 visites par semaine. En moyenne, par semaine, un détenu renonce à rencontrer la commission.

Par semaine, il y a à peu près 5 ou 6 plaintes adressées par les détenus à la commission.

Il y a à peu près 3 ou 4 médiations tentées par semaine. Le nom du plaignant n'est pas toujours indiqué lorsqu'il s'agit d'une difficulté touchant un grand nombre de détenus.

II. L'établissement pénitentiaire de Marche-en-Famenne

A. Fonctionnement

La prison de Marche-en-Famenne est une prison récente construite en partenariat public-privé, selon le schéma architectural d'une étoile à 4 branches correspondant à 4 sections de 3 niveaux, vouée à l'accueil de 300 détenus au total.

Il existe une dernière section, féminine, où 11 cellules sont disponibles.

La section féminine est en surpopulation chronique ; bien que les cellules soient individuelles et le système d'aération conçu en ce sens, un caisson sur roulette a été ajouté à l'ameublement pour recevoir un matelas. Aucune détenue ne demande son transfert.

L'accueil de bébés est possible.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

XXX

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

Le nombre de détenus varie entre 300 et 310 environ. Environ 295 hommes et 15 femmes. Le total n'est pas en surpopulation mais seulement la section féminine.

Nombre de membres de personnel (mois par mois) : inconnu.

D. La surveillance

Au gré des plaintes des détenus, la commission a constaté le malaise souvent provoqué par des fouilles à corps maladroites ou inspirée – selon les détenus - par un acharnement.

A cet égard, les constatations du médiateur fédéral se retrouvent dans les plaintes, notamment le caractère systématique de certaines fouilles et la très grande fréquence de validation a posteriori de la direction.

Des plaintes récurrentes reviennent sur le prix du téléphone, des cantines (produits achetés à l'extérieur), la lenteur, la mauvaise volonté, l'incompétence ou la méchanceté du service psychosocial (moins qu'il y a 4 ans) et ou de la direction pour constituer le dossier en vue de libération temporaire ou conditionnelle (permission de sortie, congé pénitentiaire, libération conditionnelle). La commission s'en occupe peu et renvoie aux avocats, qui gèrent ces matières assez techniques.

E. Les bonnes pratiques

Quant aux bonnes pratiques, figure l'ouverture des cellules permettant aux détenus de se livrer à quelques activités à l'intérieur de leurs sections respectives, notamment à la cuisine, la buanderie et la salle de musculation. Plus le bavardage entre détenus. Cette faculté figure dans les caractéristiques de la prison. Il serait intéressant de préciser :

- que tout le mérite en revient à Monsieur le Directeur de Thier, dirigeant de la prison,
- que cette méthode n'a pas entraîné d'incidents majeurs,
- mais se révèle inadaptée à de rares prisonniers que les frictions avec les autres pensionnaires indisposent.

Tous les détenus peuvent contacter tous les services de la prison par prison cloud, ce qui n'était naguère pas le cas dans d'autres établissements équipés de cet outil. Le nombre de courriels est toutefois limité, particulièrement à l'adresse de la comptabilité.

F. Les projets de la CdS

Contrôle de la caisse d'entraide